

Initiatives ministérielles

temps de parole illimité et qu'il n'y a pas de questions, de commentaires ou d'observations après leurs discours. L'honorable député de Bonavavista—Trinity—Conception a la parole.

[Traduction]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, en ma qualité de porte-parole adjoint de l'opposition en matière d'énergie, de mines et de ressources et en tant que Terre-Neuvien, et en fait en tant que Canadien, et même à titre de député libéral, j'ai le plaisir de répondre à l'excellent discours du ministre. Cela me donne l'occasion de faire la synthèse d'un certain nombre de choses qui ont été dites à la Chambre par les députés des deux côtés et des deux extrémités de la Chambre; cela donne l'occasion au public d'avoir une idée de l'ensemble du dossier à ses débuts, de certains des écueils que nous avons rencontrés, de certaines des observations faites à la Chambre, de certaines des difficultés que nous réserve l'avenir et peut-être de certains des pronostics relatifs aux résultats éventuels de ce projet, notamment les bons résultats.

Permettez-moi en passant de vous souhaiter la bienvenue au fauteuil. Je suis heureux de vous y voir et j'espère que vous dirigerez longtemps nos travaux à titre de vice-président adjoint.

Monsieur le Président, j'aimerais situer tout cela dans le temps. J'étais jeune lieutenant de la marine la première fois que j'ai entendu parler de ce qui allait devenir Hibernia. J'avais une petite Renault; faire le plein me coûtait moins de 5 \$. On pouvait acheter une maison de quatre chambres à coucher pour 15 000 \$ et s'offrir un repas somptueux au restaurant pour moins de 35 \$, service compris. C'était il y a bien longtemps et beaucoup de choses ont changé depuis.

J'aimerais aujourd'hui, en mes diverses qualités que j'ai mentionnées plus haut, et à la troisième lecture de ce projet de loi, me pencher sur tout ce dossier qu'est devenu Hibernia. Je veux rappeler les faits et donner une description plus détaillée de ce dont il s'agit. Je pense que, d'une façon générale, on trouve une combinaison d'incompréhension et, sinon de manque d'information, du moins de soif d'information sur ce que ce projet signifie réellement.

Je voudrais mentionner certaines des réserves concernant ce projet, qui valent pour les mégaprojets en général et pour celui-ci en particulier, et qui pour la plupart ont été mentionnées à la Chambre. Je vais donner quelques détails sur les possibilités d'emploi et le potentiel de ce

projet tant à court terme qu'à long terme. Je terminerai par un résumé de l'engagement du projet vis-à-vis du Canada. À bien des égards je suivrai un cheminement parallèle à celui du ministre; cependant, je me réjouis de pouvoir dire que je ne répéterai pas ce qu'il a dit, mais je suivrai le même plan, car c'est le même projet, Hibernia. Voilà, pour ceux qui écoutent, ce que sera la structure de mon exposé.

Pour commencer, Hibernia P15 était le soixantième puits foré au large de Terre-Neuve. Entre 1980 et 1984, huit des neuf puits de délimitation—les puits de délimitation servent à se faire une idée de l'étendue du gisement—ont abouti dans des nappes importantes, ce que l'on souhaitait. On estimait à cette époque que les réserves exploitables étaient de l'ordre de 525 à 650 millions de barils.

En mai 1985, Mobil Oil Canada, au nom du consortium Hibernia, présentait au gouvernement du Canada et au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador des études d'impact économique et environnemental. Ces études ont donné lieu à des audiences publiques et à la publication, en janvier 1986, d'un document intitulé: *The Report of the Hibernia Environmental Assessment Panel* (Rapport du groupe d'évaluation environnementale sur Hibernia). En septembre 1985, un programme d'exploitation en aval, y compris un programme de retombées économiques, a été présenté à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers—que j'appellerai simplement l'Office des hydrocarbures extracôtiers—et, sous réserve du règlement de certaines questions techniques, d'emploi et de retombées industrielles, dont je parlerai plus tard, le programme a été soumis à l'approbation générale de l'office en juin 1986.

Deux ans plus tard, en juillet 1988, le consortium—c'est-à-dire le gouvernement du Canada, celui de Terre-Neuve et du Labrador et les pétrolières—ont signé la déclaration de principes du projet Hibernia, qui établissait les conditions générales selon lesquelles l'exploitation aurait lieu. Pour ouvrir une parenthèse, j'étais à l'Hôtel Newfoundland ce jour-là et je dois avouer que c'était un jour d'allégresse et de vif espoir. Bien que nous ayons dû attendre un peu plus longtemps qu'on nous l'avait promis, je crois que nous pouvons dire que l'attente en a valu la peine.

À la suite de la signature de la déclaration de principes, comme le ministre l'a mentionné, les installations d'accastillage de la plate-forme ont été modifiées et sont passées, je crois, de 22 petits modules à cinq super-modules. Ce plan révisé a été présenté à l'Office des